

Motion – Régler l'absentéisme au Conseil général

Comme l'exemple "Pieren" nous le démontre, les statuts ne correspondent plus à l'ère du temps.

Je demande au Conseil communal de proposer une modification du Règlement général de commune (art. 2. 3) afin que puisse être exclus un/e conseiller/ère général/e qui manque à son obligation de participer aux séances du Conseil général.

Cette modification doit notamment prendre en compte le cas des élus/es sans parti.

Verena Luder